



**Guide de l'étudiant
et de l'étudiante 2016-2017**

Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion
du Canton de Vaud



Téléchargez la dernière version :
<http://go.heig-vd.ch/guide-etudiant>

FORMATION

Horaires des cours	3
Présence aux cours	3
Attestation d'emploi	4
Achat de livres	4
Evaluation de l'enseignement	4
Langues étrangères	4
Contacts avec le corps enseignant et la Direction	4
Calendriers académiques	4

RELATIONS INTERNATIONALES

Relations Internationales	5
Carte d'étudiant-e internationale	5

SERVICES ET VIE DU CAMPUS

Informatique	6
Bibliothèque	9
Reprographie	9
Career Center	10
Egalité des chances	10
Team 4 U	10
Sport	11
Logements	11
AGE	12
BALEINEV	13
Festigeek	14
La Coupe de Robotique	15
ALUMNI	15

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Admissions	16
AVS - AI - APG	16
Changement d'adresse	17
Attestation d'études	17
Heures d'ouverture des secrétariats	17
Carte d'étudiant-e	18
Interruption ou abandon des études	18
Changement de filière	18
Obligations militaires	18

ASPECTS FINANCIERS

Dispositions HEIG-VD relatives aux taxes	19
Cas particuliers	20
Remboursement en cas d'arrêt des études	21
Cours et examens payants à la HEIG-VD	22
Mise en garde à l'attention des candidat-e-s de l'étranger	23
Bourses d'études	23

INFOS PRATIQUES

Ouvertures des bâtiments	24
Parking	24
Mobilité	25
Restaurant, cafétéria, distributeurs	25
Vestiaires	25
Cigarettes	25

Horaires des cours

Horaires des cours	Plein temps	En emploi / à temps partiel
Ingénierie	lundi - vendredi 8h30 - 18h05 *	<p>1ère et 2ème année :</p> <p>3 demi-journées et/ou soirées par semaine 13h15 - 21h35</p> <p>3ème et 4ème année :</p> <p>3 soirs par semaine ou 2 soirs et samedi matin 17h30 - 21h30 (samedi : 8h15 - 13h00)</p>
Economie d'entreprise	lundi - vendredi 8h30 - 18h05 *	<p>1 après-midi et 1 soir par semaine 13h15 à 21h35 **</p> <p>1 journée complète et le samedi matin 8h30 - 18h05 (samedi : 8h15 - 10h10, 10h40 - 12h30)</p>

* certains cours peuvent être organisés le soir ou le samedi

** certains cours peuvent être organisés sur quelques soirées supplémentaires

Présence aux cours

La présence aux cours est obligatoire.

En cas d'absence vous devez en informer le secrétariat de votre département, remettre un justificatif de votre absence (maladie, accident, service militaire, etc.) et avertir une personne de la classe qui pourra informer vos enseignant-e-s.

Des formulaires peuvent être obtenus dans les casiers prévus à cet effet. Ils doivent être dûment remplis et transmis au secrétariat du département concerné, avant les congés ou après les absences.

En ce qui concerne les absences aux examens, veuillez vous référer aux règlements spécifiques.

Si vous effectuez la formation en cours d'emploi, vous devez prendre vos dispositions afin d'être libéré-e-s de toute activité professionnelle durant les périodes de tests, d'examens et de travaux de diplôme.

Attestation d'emploi

Si vous suivez une formation en cours d'emploi vous êtes tenu-e-s d'avoir un contrat de travail conformément aux exigences légales, et ce dernier doit représenter un taux d'activité d'au minimum 50%. Pour la formation en emploi en ingénierie, une attestation d'emploi devra être fournie chaque année.

Pour la formation en Economie d'entreprise, une attestation d'emploi devra être fournie chaque début de semestre signée par l'employeur.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) peut effectuer des contrôles.

Achat de livres

Pour la filière Economie d'entreprise, l'Ecole affichera une liste des ouvrages à acquérir. La Librairie Payot à Yverdon-les-Bains est officiellement mandatée pour la vente directe aux étudiant-e-s et disposera d'un stock suffisant dès les rentrées d'automne et de printemps. Font exception quelques ouvrages des PPUR dont les auteur-e-s sont des enseignant-e-s de la filière. La vente directe se déroulera dans l'enceinte du Centre St-Roch.

Pour les autres filières, les ouvrages seront indiqués directement par le corps enseignant.

Evaluation de l'enseignement

L'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s est importante pour permettre aux enseignant-e-s de se développer professionnellement. Les cours sont évalués via le système GAPS en principe en fin de semestre. La recherche dit que les étudiant-e-s sont habilité-e-s à s'exprimer sur leur expérience d'apprentissage, nous vous encourageons à en profiter pour dire votre satisfaction et connaître vos propositions d'amélioration.

Langues étrangères

Pour certains cours (filières Ingénieur-e des médias et Economie d'entreprise) le support peut être soit en allemand, soit en anglais, ceci pour renforcer la maîtrise de la langue. De même, certains cours peuvent être dispensés en anglais ou en allemand pendant un ou plusieurs semestres.

Contacts avec le corps enseignant et la Direction

L'école vous encourage à avoir des contacts directs avec le corps enseignant.

Vous disposez toutes et tous ainsi que les enseignant-e-s d'une adresse e-mail.

La Directrice et les membres de la Direction vous reçoivent sur rendez-vous.

Calendriers académiques

Les calendriers sont disponibles sur notre site internet:

<http://heig.ch/bipiho>

Relations Internationales

Partir en échange?

La HEIG-VD vous offre la possibilité d'effectuer une partie de vos études (voire votre Travail de Bachelor) à l'étranger. Dans ce but, le Centre des Relations Internationales entretient des contacts avec des partenaires en Europe et ailleurs dans le monde.

Une séance d'information est organisée sur chaque site en octobre-novembre et le délai d'inscription pour partir en mobilité est prévu au début du mois de février suivant.

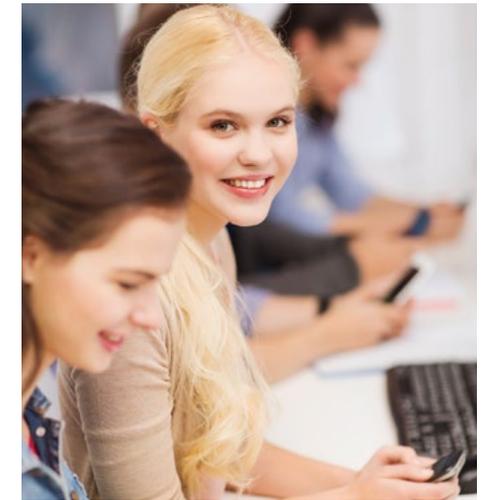
Plus d'informations sur le site Intranet:

go.heig-vd.ch/ri

Centre des Relations Internationales
Réception :
Bureau S103, Campus de St-Roch.



Carte d'étudiant-e internationale



L'agence de voyages STA Travel (www.statravel.ch) peut, à votre demande, vous délivrer l'ISIC (International Student Identity Card), utile pour attester de votre condition d'étudiant-e lors des voyages à l'étranger. Pour l'obtenir, il vous suffit d'envoyer, à l'adresse ci-dessous, une copie de votre passeport, une copie de votre carte d'étudiant-e validée et une photo au format passeport. Cette carte est valable de septembre à fin décembre de l'année suivante et coûte CHF 20.-.

STA Travel ISIC
Case Postale
8026 Zürich

Informatique



La HEIG-VD met à disposition des étudiant-e-s et du personnel de l'Ecole, une infrastructure informatique fiable et performante. Cette infrastructure est le bien de tous et chacun doit en faire bon usage. Le Service Informatique (SI) s'efforce de la maintenir et de vous aider pour en tirer le meilleur profit.

Compte utilisateur

Votre compte utilisateur est composé d'un login et d'un mot de passe.

Ces informations vous sont fournies par le Secrétariat académique par courrier postal. Ce login est indispensable pour accéder aux différentes ressources ou services informatiques de la HEIG-VD. Ces données sont personnelles et confidentielles

Helpdesk

Le Service Informatique publie les informations utiles à l'utilisation de l'informatique dans l'Ecole directement sur le site:

go.heig-vd.ch/si

Pour toutes autres questions ainsi qu'en cas de problème, un bureau helpdesk est

à votre disposition sur les sites de St-Roch (V107) ou de la route de Cheseaux (F06e). Vous pouvez faire appel à ce service au numéro de téléphone : 024 557 63 33, par «ticket» à l'adresse: glpi.heig-vd.ch ou par email à l'adresse: helpdesk@heig-vd.ch

Messagerie électronique

Toutes les informations concernant les études et la vie dans l'école vous sont communiquées par messagerie électronique. Vous devez donc relever régulièrement votre boîte aux lettres et veiller à supprimer les messages inutiles pour conserver toujours un espace de travail suffisant. Un quota de 1GB est fixé à chaque étudiant-e. Votre e-mail est consultable depuis chez vous:

webmail.heig-vd.ch

Nom d'utilisateur: `einet\login`

Mot de passe: `*****`

Accès à des serveurs de fichiers et d'applications

Votre nom d'utilisateur et mot de passe vous permettent d'accéder aux serveurs de fichiers ou aux applications qui vous seront attribués en fonction de vos études et de vos projets.

Accès au réseau et à Internet

Vous pouvez accéder librement au réseau de l'Ecole depuis vos portables via des bornes Wi-Fi ou depuis des PC dans des salles publiques. Pour utiliser le

Informatique

Wi-Fi, vous devez configurer votre PC. Comme toute configuration nécessaire pour l'utilisation de votre portable à la HEIG-VD, vous trouverez les documentations nécessaires sur le site du SI (go.heig-vd.ch/si). Vous pouvez vous adresser au helpdesk au besoin.

Sécurité

Chaque PC portable accédant au réseau de l'Ecole doit avoir une protection efficace contre les virus. Si vous n'avez pas d'anti-virus, l'Ecole peut vous en fournir un et vous aider à le configurer. Vous devez contrôler la mise à jour régulière des signatures de virus ainsi que l'application des correctifs (patch) de votre système d'exploitation et des logiciels installés.

Directive

Le bon fonctionnement des équipements informatiques est indispensable à la bonne marche de l'Ecole. L'enseignement, la recherche et l'administration en dépendent. Vous devez prendre connaissance de la directive à l'adresse:

go.heig-vd.ch/directives

Toute infraction à cette directive pourra déclencher des procédures administratives allant jusqu'à l'exmatriculation. Les mesures prévues dans le cadre de la loi en ce qui concerne des dégradations graves du système informatique, du piratage de logiciels ou la pratique d'actes illégaux sont réservées.

Logiciels

Les logiciels nécessaires aux formations de l'Ecole sont mis à votre disposition et doivent être utilisés strictement dans le cadre des cours ou des projets donnés à la HEIG-VD. Lorsque l'étudiant-e quitte l'Ecole, tous les logiciels prêtés doivent être restitués et les copies de sauvegarde éventuelles détruites.

Achat d'un PC portable

La Direction a décidé que l'ensemble des étudiant-e-s doit posséder un ordinateur portable dès la rentrée académique. Le modèle standard à la HEIG-VD pour la rentrée 2016 est un PC fonctionnant avec Windows 7 ou Windows 10, mais nous faisons le maximum pour intégrer les ordinateurs portables dotés d'autres systèmes et offrir une qualité de service la meilleure possible.

La HEIG-VD participe au projet «Poseidon» de l'EPFL qui offre des prix préférentiels pour des PC ou Mac portables auprès de certains fournisseurs. Toutes les propositions de PC ont été négociées afin de vous garantir la meilleure offre possible, tant au niveau de la qualité, des services que du prix. Leur configuration a été particulièrement étudiée pour l'usage que vous en ferez dans notre Ecole. Le Helpdesk connaît ces modèles et peut fournir un meilleur service. Les modèles et les prix de ces machines sont mis à jour régulièrement sur le site:

go.heig-vd.ch/poseidon

Informatique

Imprimantes et photocopieuses

La HEIG-VD met à disposition des étudiant-e-s et des collaborateurs et collaboratrices un parc homogène de MFP (multifonctions: imprimante/copieur/scanner), accessibles par toutes et tous, dans les lieux publics de la HEIG-VD pour:

- Imprimer en couleur ou en noir/blanc, en A4 ou en A3 à partir des postes clients Windows, Mac OS ou Linux. Le système «FollowMe» permet d'imprimer le document sur l'imprimante où l'on se trouve, simplement par identification avec son badge personnel
- Réaliser des photocopies de documents avec toutes les fonctionnalités de réduction, mise en page et tri
- Scanner des documents et les envoyer à son adresse e-mail de l'école.

Les badges sont personnels et facturés CHF 10.- (caution) à la rentrée académique.

Pour les étudiant-e-s bachelors, les travaux d'impressions et de copies sont payants (A4 noir/blanc à 4 centimes et A4 couleurs à 15 centimes). Les scans sont gratuits.



La HEIG-VD fournit un badge avec un crédit initial de CHF 30.- (750 pages noir/blanc) qui couvre les travaux courants pendant les cours. Un montant de CHF 30.- supplémentaire est automatiquement ajouté à chaque début d'année académique.

Enfin, un crédit «spécial diplôme» de CHF 30.- sera ajouté aux étudiant-e-s en début de semestre du travail de bachelor. Au-delà de ces limites, vous pourrez acheter des crédits via des automates aux bureaux du Helpdesk sur les deux sites. Si vous perdez votre badge, vous devrez en racheter un au prix de CHF 10.- auprès du Helpdesk de Cheseaux ou de St-Roch. Toutefois, vous pourrez récupérer le crédit restant. Durant la semaine d'immatriculation qui précède le début des cours, votre badge vous sera transmis et le Helpdesk se tiendra à votre disposition pour la configuration de votre PC. Ensuite, vous serez à même d'utiliser toutes les fonctions de n'importe quelle MFP à disposition.

Bibliothèque



La bibliothèque, ouverte au public, se trouve dans le bâtiment de la route de Cheseaux 1, au niveau F. La plupart des prestations peuvent être obtenues depuis St-Roch, sans devoir se déplacer.

Elle offre plus de 15'000 documents en libre accès et plus de 180 titres de périodiques (sur papier). Grâce aux ressources électroniques des bibliothèques universitaires suisses, vous pouvez aussi accéder à près de 30'000 livres électroniques, plus de 10'000 revues électroniques, à des bases de données en ligne, des encyclopédies, des dictionnaires, etc.

La HEIG-VD est membre du réseau NEBIS (www.nebis.ch) qui rassemble plus de 140 bibliothèques de Suisse, dont beaucoup de bibliothèques de HES; le catalogue de NEBIS vous permet d'emprunter plus de 7 millions de titres.

Toutes les collections sont regroupées dans les locaux de la bibliothèque, qui sont équipés du système Wi-Fi. Une salle de lecture silencieuse ainsi que des places de travail sont à votre disposition.

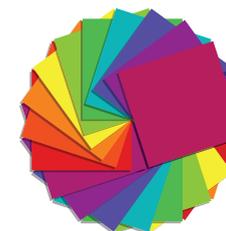
Les horaires d'ouverture sont : du lundi au jeudi de 8h00 à 18h30 et le vendredi de 8h00 à 17h00.

Pour plus d'informations sur les services disponibles, veuillez consulter le site de la bibliothèque :

biblio.heig-vd.ch

Reprographie

Sur le site de la Route de Cheseaux se trouve une reprographie dans le local D52. Vous pouvez y acheter des reliures et transparents, uniquement entre 14h35 et 14h50.



Career Center



Le Career Center a pour mission d'être un intermédiaire entre les étudiant-e-s de la HEIG-VD et les entreprises. Pour ce faire, il propose différents services afin de préparer les étudiant-e-s à entrer dans le monde du travail :

- Recherche d'emploi (stage, Travail de Bachelor, premier emploi)
- Ateliers emploi
- Coaching individuel

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet et vous connecter avec vos logins HEIG-VD habituels :

career.heig-vd.ch

careercenter

Egalité des chances

L'égalité entre hommes et femmes, l'égalité face aux personnes en situation de handicap ou dans une situation économique difficile sont loin d'être acquises.

C'est pourquoi, la HEIG-VD a mis en place des actions concrètes afin de lutter contre les discriminations en tous genres.

go.heig-vd.ch/egalite

Team 4 U

Vous rencontrez des difficultés ? Vous avez des questions liées à votre vie personnelle, au travail, à votre place à la HEIG-VD ? Nous sommes à votre service pour vous écouter, vous conseiller, vous accompagner, vous soutenir dans vos démarches en vue de trouver des solutions.

Team 4 U est composé des services suivants:

- Jet Service : conseil social et juridique
- Aumônerie
- Consultation psychologique

Vous retrouverez plus d'information sur ce lien:

go.heig-vd.ch/team-4-u

Logements



La HEIG-VD n'a pas de logements à vous proposer. Vous pouvez louer soit en ville, principalement chez l'habitant-e ou dans des appartements, éventuellement en colocation.

Une liste d'appartements et chambres à louer est mise à jour régulièrement et peut être consultée sur notre site Internet:

appart.heig-vd.ch

Sport

La HEIG-VD offre à ses étudiant-e-s plusieurs activités sportives :

- Basketball, Football en salle, Volleyball
- Cardio-intensif, Musculation / Fitness, Zumba-Pound-Piloxing
- CrossFit
- Squash, Badminton
- Tai Chi Chuan, Yoga

Ainsi que des tarifs préférentiels dans certains clubs sportifs :

- Voile
- Aïkido, Capoeira
- Rugby, Tennis

Toutes les informations détaillées se trouvent dans la brochure sport disponible sur l'Intranet de l'école:

go.heig-vd.ch/sport

De même, la région offre de nombreuses possibilités de sport que vous pourrez trouver sur le site de la ville d'Yverdon-les-Bains :

www.yverdon-les-bains.ch/prestations-de-ladministration/sports/



AGE



L'AGE est l'Association Générale des Étudiants de la HEIG-VD.

En tant qu'étudiant-e-s, vous en faites automatiquement partie dès votre inscription. Vous bénéficiez ainsi des avantages et des événements organisés par le Comité.

L'association a pour but de contribuer à la vie étudiante sur le campus de l'Ecole. En sa qualité d'intermédiaire entre la HEIG-VD et ses étudiant-e-s, elle propose des événements pour permettre aux différentes filières de s'informer, de se rencontrer et d'échanger, notamment lors de soirées festives, conférences et visites d'entreprises.

Le Comité est également à votre disposition pour toute question de votre part et défend vos intérêts auprès de la Direction.



Local des étudiant-e-s

Le local des étudiant-e-s, situé sur le site de Cheseaux (à côté de la cafétéria), est un lieu qui vous est dédié et destiné, vous étudiant-e-s de la HEIG-VD.

Que ce soit pour étancher votre soif, savourer des popcorns croustillants ou vous divertir autour d'une bonne partie de fléchettes ou de babyfoot entre ami-e-s, ce local est l'endroit idéal pour se retrouver et se détendre après une bonne journée de cours.

De nombreuses soirées à thèmes sont organisées tout au long de l'année.



Pour en savoir plus, consultez le site internet de l'AGE: age.heig-vd.ch

Facebook:
www.facebook.com/age.heig.vd

Twitter:
www.twitter.com/AGE_HEIGVD

BALEINEV



L'association

L'association Baleinev est une équipe d'étudiant-e-s de la HEIG-VD, ultra motivé-e-s à s'investir pour leur école et leur campus. Chaque année, le comité du Baleinev organise le Baleinev Festival au sein même de l'Ecole, au mois de mai. Mais ce n'est pas tout, l'association est active toute l'année sur le campus comme à l'extérieur. Pour l'histoire, Baleinev a été fondé en 1992, suite au succès du bal de l'EINEV (Ecole d'Ingénieurs de l'Etat de Vaud) en 1991. Son comité est formé d'étudiant-e-s désirant faire partie d'une grande famille qui se renouvelle chaque année.

Le festival

Le Baleinev Festival, c'est plus de 1500 personnes qui se trémoussent au son des artistes locaux ou venus d'ailleurs. C'est aussi un festival entouré d'écrans géants interactifs, où chacun peut laisser libre cours à son art. Plus qu'un festival de musique, pour les étudiant-e-s de la HEIG-VD, c'est un rendez-vous annuel immanquable, et le plus conséquent de la région !

L'organisation d'un tel événement demande une bonne organisation et un peu de travail, c'est pour cela que nous cherchons chaque année à renouveler le comité. Rendez-vous à la séance d'information en septembre.

Le campus

Une date dans l'année ne suffit pas à animer un campus, c'est pourquoi l'association organise des semaines grillades et vin chaud. Et puisqu'il n'y a pas que les estomacs à satisfaire, ces semaines sont animées entre musique, tonnelle à bière, parties de pétanque ou encore mini-tennis.

BALEINEV en dehors

L'association n'est pas active que sur le campus de la HEIG-VD, mais s'implique également en dehors, comme lors du festival Rock'oz Arènes à Avenches où l'on retrouve le comité derrière un bar, ainsi qu'à Etu'Sound à Fribourg. De même, l'association collabore avec l'Amalgame Club d'Yverdon ou d'autres associations de la région.



BALEINEV

FAQ

« Comment entrer au sein du comité d'organisation? »

Chaque début d'année, une séance de présentation et recrutement est organisée juste après la semaine grillade de septembre. Sinon l'adresse e-mail info@baleinev.ch est ouverte pour toutes tes demandes.

« Je suis musicien au sein d'un groupe et j'aimerais jouer au Baleinev? »

Tu peux venir nous en parler de vive voix lors de nos différentes activités ou nous écrire à l'adresse suivante :

programmation@baleinev.ch

« Je n'ai pas le temps d'être au comité, mais j'aimerais donner un coup de main? »

Chaque année le comité remue ciel et terre pour trouver les meilleures offres et partenaires pour tous les domaines. Nous cherchons aussi des bénévoles pour la semaine de montage et pour le soir même du festival.

Rejoins-nous sur Facebook:

www.facebook.com/baleinev

Ou viens visiter notre site internet:

www.baleinev.ch

Festigeek

L'association FestiGeek est une association à but non lucratif tenue principalement par des étudiant-e-s, collaborateurs-trices et ancien-ne-s étudiant-e-s de la HEIG-VD. Née au sein de l'institut IICT, ses objectifs sont la promotion de la culture geek et la promotion des filières de l'école.



FestiGeek s'occupe principalement d'organiser ou de co-organiser des LAN party en Suisse romande et sur Yverdon-les-Bains. En 2016, l'association compte environ 30 membres et la capacité de sa LAN est d'environ 200 joueurs. Notre association organise la LAN «FestiGeek» de A à Z (recherche de fonds, câblage, mise en place, administratif, organisation des tournois, etc.), c'est donc un excellent moyen d'acquérir une réelle expérience.

Rejoindre FestiGeek est une bonne occasion de se faire des connaissances, de s'amuser, de découvrir une culture qui nous touche tous et également de réaliser des projets fascinants avec des membres aux différents « backgrounds ».

www.festigeek.ch



Club de Robotique de la HEIG-VD



Depuis 1998, notre Ecole participe aux concours SwissEurobot et Eurobot qui s'adressent aux équipes des écoles professionnelles et d'ingénierie. Issue initialement de la filière Microtechniques, l'équipe s'est depuis 2007 étendue à l'ensemble de la HEIG-VD et a pris le nom de CRH (Club de Robotique de la HEIG-VD).

Pour participer à la coupe d'Europe (Eurobot), il convient de passer le cap de la sélection nationale (SwissEurobot) qui délègue les 3 meilleures équipes suisses.

Nous recrutons donc chaque année de nouveaux et de nouvelles étudiant-e-s motivé-e-s qui apportent leur enthousiasme à maintenir la réputation de l'équipe. Il faut savoir que si l'Ecole accorde un appui financier et logistique très important, la participation au CRH se fait en majeure partie en dehors des heures de cours et demande un engagement personnel conséquent. Cet engagement est aussi une occasion unique de participer à un projet multidisciplinaire extrêmement formateur et valorisable auprès de futurs employeurs.

Responsable du CRH, Prof. Pierre Dumusc : pierre.dumusc@heig-vd.ch

Plus d'infos : <http://heig.ch/bugoja>

ALUMNI

Depuis 2006, la HEIG-VD a mis en place un réseau et une plateforme qui regroupent toutes et tous les diplômé-e-s des neuf filières d'ingénierie et de la filière d'économie d'entreprise, afin de suivre leur parcours, soit dans leurs études supérieures, soit dans leur parcours professionnel.

L'adhésion au réseau alumni se fait automatiquement à l'obtention du Bachelor.

La plateforme alumni.heig-vd.ch propose notamment à ses membres les services suivants :

- L'attribution d'une adresse de redirection à vie : prénom.nom@alumni-heig-vd.ch
- La vaste palette de perfectionnement allant du cours de quelques périodes à des études postgraduées complètes
- Le développement du réseau en mettant en relation les ancien-ne-s diplômé-e-s
- L'accès aux albums des promotions
- Les trombinoscopes des étudiant-e-s par classe au moment de leur entrée à l'Ecole
- Des offres d'emploi
- Des news /events organisés en interne ou à l'externe
- Un accès au réseau professionnel LinkedIn

Admission

Conditions d'admission

Pour tout renseignement concernant les conditions d'admission, le personnel du Secrétariat académique est à votre disposition.

Le délai d'inscription est fixé au 31 mai de l'année en cours pour les personnes domiciliées en Suisse et au 31 mars pour les personnes domiciliées à l'étranger.

Conditions particulières pour les candidat-e-s en provenance du Cameroun.

Assurance maladie et accidents

Vous avez l'obligation de vous assurer personnellement contre la maladie et les accidents. Des assurances spéciales existent pour celles et ceux qui viennent de l'étranger; des informations vous seront transmises à la rentrée académique.

AVS - AI - APG

La cotisation minimale annuelle pour une personne sans activité lucrative est de CHF 480.- + 2,5% de frais administratifs.

L'agence communale AVS-AI-APG demande à l'Ecole de lui fournir la liste des étudiant-e-s à plein temps. Sur cette base, elle adresse aux personnes concernées un bulletin de versement leur permettant de s'acquitter de la cotisation minimale. Celle-ci correspond à un revenu annuel de CHF 4'667.- brut.

AVS - AI - APG

Si vous êtes à plein temps et que vous avez une activité partielle soumise à l'AVS-AI-APG, vous fournissant un salaire égal ou supérieur à cette somme, vous êtes exemptés de la cotisation minimale sur présentation d'un justificatif.

Celui-ci peut être adressé à l'agence communale en lui retournant le bulletin de versement.

En cas de revenu annuel inférieur à la somme de CHF 4'667.-, l'agence tient compte de la cotisation déjà versée et la déduit des CHF 492.- de cotisation minimale.

Si une période de service militaire a été effectuée, il faut adresser le décompte AVS-AI-APG à l'agence où les cotisations ont été versées.

Les étudiant-e-s à plein temps sont soumis-e-s à la cotisation minimale dès le 1er janvier de l'année de leur 21^e anniversaire.

Les étudiant-e-s marié-e-s sont exempté-e-s de la cotisation minimale dans la mesure où le revenu annuel du couple est supérieur à CHF 9'334.-.

Si tel n'est pas le cas, les deux conjoints seront soumis à la cotisation minimale. Ces montants sont indicatifs et à vérifier sur le site: www.avs-ai.info

Changement d'adresse

Veillez informer au plus vite le Secrétariat académique de tout changement de votre adresse ou numéro de téléphone privé ou professionnel.

Les changements relatifs aux employeurs des étudiant-e-s en emploi doivent aussi être communiqués au secrétariat de votre département.

Dans la filière Economie d'entreprise, pensez également à faire modifier la chaîne téléphonique de votre classe.



Attestation d'études

Au début de chaque année académique, une attestation d'études vous est remise. Ce document est destiné aux offices de bourses et d'allocations familiales, etc. Il ne sera délivré qu'un seul original, prière de faire des copies!

Toute nouvelle demande d'attestation sera facturée CHF 10.-.

Heures d'ouverture des secrétariats

Le personnel du Secrétariat Académique et des départements est à votre disposition pour tout renseignement d'ordre administratif aux heures suivantes (sous réserve de modifications):

Cheseaux

Du lundi au vendredi :

- le matin de 07h45 à 12h00
- l'après-midi de 13h30 à 17h00

St-Roch

Du lundi au vendredi :

- le matin de 08h00 à 12h00
- l'après-midi de 13h30 à 16h45

Les lundi et mardi :

- jusqu'à 20h15

Le jeudi :

- jusqu'à 18h30

Le samedi:

- 08h15 à 11h00 (examens et début des semestres)

Durant les périodes de vacances académiques, les heures d'ouverture peuvent être différentes. Elles sont affichées sur la porte du secrétariat.

Carte d'étudiant-e

En début d'études, vous recevez une carte d'étudiant-e, renouvelée chaque année. Elle est personnelle et intransmissible. En cas de perte, une nouvelle carte peut être obtenue moyennant une finance de CHF 20.-.

Toute fraude ou emploi abusif entraîne l'annulation de la carte et supprime tout droit au renouvellement ou à une nouvelle carte.

Sur présentation de celle-ci, vous obtiendrez certains avantages dans les librairies, ainsi que pour des activités sportives ou culturelles.

Interruption ou abandon des études

Tout abandon doit être signalé PAR LETTRE au secrétariat de votre département après avoir pris contact avec le doyen ou la doyenne.

Toute interruption des études en cours d'année est assimilée à un échec.

Changement de filière

Dans le cas où vous désireriez changer de filière, une demande motivée doit être adressée par écrit au doyen du département concerné.

Votre demande doit être faite au début de l'année académique, avant la fin de la 4^{ème} semaine de cours pour que cela ne soit pas considéré comme un échec.

Obligations militaires

Si vous désirez faire une demande de renvoi d'un cours de répétition qui interviendrait durant vos études, il vous incombe d'entreprendre les démarches assez tôt et de motiver votre demande (v. Ordonnance sur les services d'instruction -OSI - du 20 septembre 1999, art. 46).

Pour les demandes de congé, voir les art. 56 et ss de l'OSI.

Les formulaires sont également disponibles sur le site Internet de l'Ecole:

<http://heig.ch/kane>



Dispositions HEIG-VD relatives aux taxes

Taxe d'inscription CHF 150.-

La taxe d'inscription se monte à CHF 150.-. Elle est à payer, pour la prise en charge du dossier du/de la candidat-e, sur le compte CCP 10-1975-6, en mentionnant « taxe d'inscription, année 20XX ». En cas de non-versement de ladite taxe, le dossier ne sera pas traité et/ou il sera renvoyé au/à la candidat-e. Une preuve du paiement doit figurer dans le dossier. La taxe d'inscription n'est pas remboursée en cas de désistement ou de refus d'admission. En cas de désistement et pour autant qu'une nouvelle demande d'admission soit faite pour l'année académique suivante, la taxe d'inscription reste valable.

Taxe annuelle d'études CHF 1'000.-

La taxe d'études est identique pour tous/ toutes les candidat-e-s quelles que soient leur provenance et leur nationalité.

Le montant de la taxe annuelle d'études est dû indépendamment de l'année d'études et du nombre de modules suivis.

Elle doit être payée en une seule fois, avant le début de chaque année académique.

La HEIG-VD ne pratique pas de dégrèvement familial.

L'obtention d'une bourse d'études ne donne pas droit à une diminution de la taxe d'études.

L'étudiant-e qui ne s'est pas acquitté-e des taxes d'études et contributions aux frais d'études après deux rappels est exmatriculé-e, (conformément à l'art. 31 al. d du Règlement sur la formation de base(-bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014). Tout-e étudiant-e exmatriculé-e pour défaut de paiement desdites taxes est tenu-e de s'acquitter de sa dette en cas de nouvelle demande d'immatriculation (conformément à l'art. 8 al. 2 du Règlement relatif aux taxes de la HES-SO).

Contributions aux frais d'études

(plein temps) : CHF 200.-
(en emploi / temps partiel) : CHF 150.-

La HEIG-VD facture à chaque étudiant-e des contributions aux frais d'études annuelles dont le montant sert à la couverture des frais tels que photocopiés, impressions diverses et organisation internes diverses.

Le montant des contributions aux frais d'études est dû annuellement indépendamment de l'année d'études et du nombre de modules suivis.

Cas particuliers

Candidat-e-s venant de l'étranger pour la formation à plein temps

En plus du paiement de la taxe annuelle d'études de CHF 1'000.- ainsi que des contributions aux frais d'études de CHF 200.-, les candidat-e-s venant de l'étranger doivent fournir l'engagement d'une personne de nationalité suisse ou avec permis C, déclarant se porter garante des frais d'études, d'entretien et de séjour de l'étudiant-e durant toute la durée de ses études à la HEIG-VD. En l'absence d'un tel engagement, le/la candidat-e doit payer par avance, en une seule fois, et avant le début de la rentrée académique les taxes annuelles d'études et contributions aux frais d'études pour 3 ans + effectuer un dépôt/garantie de CHF 2'000.-, soit au total CHF 5'600.-.

Etudiant-e-s OUT CHF 1'000.-

Les étudiant-e-s accomplissant une année d'études à l'étranger (de 10 à 12 mois), dans le cadre d'un programme d'échange, doivent s'acquitter à la HEIG-VD de la taxe annuelle d'études de CHF 1'000.-. Toutefois, ils ne paient pas les contributions aux frais d'études.

Pour ceux et celles qui accomplissent moins de 10 mois à l'étranger, les contributions aux frais d'études sont facturées.

Etudiant-e-s IN CHF 0.-

Les étudiant-e-s inscrit-e-s dans une école étrangère, mais venant en échange à la HEIG-VD, paient la taxe d'études dans leur école d'origine.

Etudiant-e-s transféré-e-s d'une autre école de la HES-SO en cours d'études

(à plein temps) : CHF 1'200.-
(en emploi / temps partiel) : CHF 1'150.-

Les étudiant-e-s qui sont transféré-e-s d'une autre école de la HES-SO en cours d'études, ne paient pas la taxe d'inscription de CHF 150.-. Par contre, ils/elles sont soumis-e-s à la taxe annuelle d'études de CHF 1'000.- ainsi qu'aux contributions aux frais d'études de CHF 200.- à plein temps et CHF 150.- en emploi et à temps partiel.

Etudiant-e-s qui ne suivent qu'un ou plusieurs modules pendant un semestre

(à plein temps) : CHF 700.-
(en emploi / temps partiel) : CHF 650.-

Les étudiant-e-s qui ne suivent qu'un ou plusieurs modules pendant un semestre s'acquittent d'une taxe d'études de CHF 500.- et des contributions aux frais d'études de CHF 200.-, respectivement CHF 150.- pour la formation en emploi et à temps partiel.

Cas particuliers

Etudiant-e-s qui ne suivent qu'un ou plusieurs modules pendant une année

(à plein temps) : CHF 1'200.-
(en emploi / temps partiel) : CHF 1'150.-

Les étudiant-e-s qui ne suivent qu'un ou plusieurs modules pendant une année s'acquittent d'une taxe d'études de CHF 1'000.- et des contributions aux frais d'études de CHF 200.-, respectivement CHF 150.- pour la formation en emploi et à temps partiel.

Diplômant-e-s qui doivent refaire leur Travail de Bachelor

(à plein temps) : CHF 200.-
(en emploi / temps partiel) : CHF 150.-

Les diplômant-e-s qui doivent refaire l'intégralité de leur travail de Bachelor, (quelle qu'en soit la raison) doivent s'acquitter des contributions aux frais d'études de CHF 200.- pour la formation à plein temps, respectivement CHF 150.- pour la formation en emploi et à temps partiel.

Etudiant-e-s en congé durant 1 semestre pour raison médicale, accident ou grossesse ou congé demandé par l'étudiant-e

(à plein temps) : CHF 1'200.-
(en emploi / temps partiel) : CHF 1'150.-

Aucun remboursement n'est alloué. La totalité de la taxe annuelle d'études ainsi que la totalité des contributions aux frais d'études sont dues étant donné que l'étudiant-e reste immatriculé à la HEIG-VD. Dans certains cas, elle peut être réduite à CHF 150.- par semestre selon l'art. 7, al. 2 du Règlement relatif aux taxes à la HES-SO.

Remboursement en cas d'arrêt des études

Abandon avant et pendant la 1^{ère} semaine de cours

(à plein temps) : CHF 1'200.-
(en emploi / temps partiel) : CHF 1'150.-

Les étudiant-e-s qui abandonnent leurs études avant et pendant la 1^{ère} semaine de cours se voient restituer la totalité de la taxe annuelle d'études (CHF 1'000.-) et des contributions aux frais d'études (PT: CHF 200.-, EE et TP: CHF 150.-).

Les étudiant-e-s du semestre préparatoire du domaine ingénierie qui abandonnent leurs études avant et pendant la 1^{ère} semaine de cours se voient restituer la totalité de la taxe facturée.

Remboursement en cas d'arrêt des études

Abandon durant le 1^{er} semestre ou finalisation du cursus

(à plein temps) : CHF 500.-
(en emploi / temps partiel) : CHF 500.-

Quel que soit le motif d'abandon d'études, de renvoi de la HEIG-VD ou de finalisation du cursus au-delà de la 1^{ère} semaine mais durant le 1^{er} semestre d'études, l'étudiant-e se voit restituer la moitié de la taxe annuelle d'études de CHF 1'000.-, soit CHF 500.-. Les contributions aux frais d'études de CHF 200.- (PT) ou CHF 150.- (EE) et (TP) restent dues à l'Ecole.

Abandon durant le 2^{ème} semestre ou finalisation du cursus

(à plein temps) : CHF 0.-
(en emploi / temps partiel) : CHF 0.-

Les étudiant-e-s qui abandonnent leurs études pendant le 2^{ème} semestre ou qui finalisent leur cursus ne sont remboursé-e-s ni de la taxe annuelle d'études de CHF 1'000.-, ni des contributions aux frais d'études de CHF 200.- (PT) ou CHF 150.- (EE) et (TP).

Cours et examens payants à la HEIG-VD

Aucun remboursement n'est alloué en cas d'arrêt, quel que soit le nombre de cours suivis ou d'examens passés.

Cours préparatoire de mathématiques du département HEG

Mathématiques CHF 250.-
Comptabilité CHF 150.-

Il s'agit d'un cours de révision du programme de MPC pour les branches Mathématiques (56 périodes) et Comptabilité (28 périodes). Ces cours se déroulent avant le début des études HEG (Economie d'entreprise à plein temps, en emploi et à temps partiel).

Examen d'admission du département HEG pour les candidat-e-s venant de l'étranger

Un montant de CHF 50.- par matière d'examen sera facturé au/à la candidat-e. Cet examen est commun aux HEG de la HES-SO.

Semestre préparatoire du domaine ingénierie

Le montant est déterminé en fonction du domicile de l'étudiant-e ainsi que par un questionnaire ad'hoc.

Il s'agit d'une préparation destinée aux candidat-e-s du domaine ingénierie régi par le Règlement sur les cours préparatoires organisés par les hautes écoles vaudoises de type HES (RCP-LHEV) du 1^{er} avril 2015.

Cours et examens payants à la HEIG-VD

Auditeurs et auditrices libres (taxe par module)

Accès en fonction de la place disponible et avec l'accord du/de la doyen-e concerné-e.

Les auditeurs et auditrices n'obtiennent aucun crédit ECTS, ni de notes, ni de certificat. Ils/elles ne font pas les examens.

Une attestation peut être demandée au Secrétariat académique.

Conformément aux dispositions du Règlement du 7 juin 2016 des filières Bachelor of Science and Arts HES-SO du domaine Ingénierie et Architecture, la facturation est établie en fonction des modules suivis, selon une directive spécifique HEIG-VD.

Mise en garde à l'attention des candidat-e-s de l'étranger

Le coût de la vie est particulièrement élevé en Suisse. Nous attirons votre attention sur le budget minimum dont vous devez disposer pour couvrir vos frais courants (nourriture, habillement, logement, santé et loisirs), soit l'équivalent de: CHF 20'000.- par année (CHF 60'000.- pour le cycle complet des études HES).

La HEIG-VD n'alloue aucun subside de formation.

Bourses d'études

Une bourse ou un prêt d'études peuvent être demandés auprès de l'administration de votre canton de domicile.

Pour le canton de Vaud, l'adresse est la suivante:

Office cantonal des bourses d'études

Rue Cité-Devant 14
1014 Lausanne
021 316 33 70

www.vd.ch/ocbe

info.bourses@vd.ch

Les étudiant-e-s ne sont pas rétribué-e-s par la HEIG-VD. Compte tenu du nombre élevé de périodes de cours (qui sont obligatoires), ainsi que du volume de travail individuel à effectuer en dehors de l'Ecole, il n'est pas possible d'exercer simultanément une activité professionnelle qui permette de s'assumer financièrement pour les étudiant-e-s à plein temps.



Ouvertures des bâtiments



Le bâtiment de St-Roch est ouvert de 6h30 à 23h00 du lundi au vendredi et de 6h30 à 18h00 le samedi.

Le bâtiment de la route de Cheseaux est ouvert de 6h00 à 23h00 du lundi au vendredi et de 6h30 à 16h00 le samedi (à partir de 18h00 et le samedi, seule la porte marquée « entrée » au niveau E reste ouverte).

Les deux bâtiments sont fermés le dimanche.

Vous pouvez obtenir une clé ouvrant les portes extérieures, dans le local E07 le mardi de 15h30 à 16h30 et le jeudi de 09h30 à 10h30, moyennant un dépôt de CHF 100.-.



Parking

Route de Cheseaux : parking payant avec macaron HEIG-VD à CHF 164.-/an ou avec ticket journalier à CHF 2.-. À 500m, parking gratuit de la Plage.

Attention : le parking de Cheseaux fonctionne en système pool. Le macaron ou le ticket journalier ne donne pas le droit à une place réservée. Ils ne donnent que le droit de se parquer pour autant qu'une place soit disponible.

Centre St-Roch : à 700 m, zone des Rives du Lac à l'ouest des tribunes de l'ancien hippodrome, parking gratuit. A 900m, parking gratuit de la Plage.

Le parking du Centre de St-Roch est privé. Les étudiant-e-s n'ont pas le droit d'y stationner y compris sur les places marquées HEIG-VD.

La Direction de la HEIG-VD vous invite à privilégier les transports publics ainsi que le covoiturage pour vos déplacements.

Sur le site d'Y-Parc, la Ville d'Yverdon-les-Bains a créé un parking pour les pendulaires. Pour plus de renseignements, voir le site internet de la ville, rubrique prestations de l'administration/police/stationnement :

www.yverdon-les-bains.ch



Mobilité

Déplacement en bus

Gare – Site de Cheseaux : Bus n° 601 toutes les 20 minutes

Vélos en libre-service

PubliBike offre 9 stations dans la ville d'Yverdon-les-Bains dont :

- 1 station à la Gare (25 bornes)
- 1 station à St-Roch (15 bornes)
- 1 station à Cheseaux (16 bornes)

Combien ça coûte ? CHF 15.- /an, mais uniquement en passant au secrétariat de l'Ecole pour bénéficier de la réduction étudiant-e.

Comment ça fonctionne ? L'abonnement vous donne accès aux vélos en libre-service sur la commune d'Yverdon-les-Bains pour une durée de 30 minutes. Si le temps écoulé dépasse la limite fixée, un supplément est demandé.

Plus d'informations au secrétariat ou sur le site :

www.publibike.ch



Restaurant, cafétéria, distributeurs (Cheseaux et St-Roch)



Les deux bâtiments disposent chacun d'un restaurant-café en self-service.

Ceux-ci offrent chaque jour des menus variés (potage, plat principal, dessert inclus). Une grande variété de snacks, sandwichs et viennoiseries vous est également proposée. Vous y trouverez aussi des fours à micro-ondes.

Des distributeurs de snacks, boissons chaudes et froides sont à disposition dans les étages.

Vestiaires

Vous disposez de casiers pour y placer vos affaires, à vos risques. Prévoyez votre propre cadenas (fiable). L'école ne vend pas de cadenas. Evitez de mettre des objets de valeur dans les casiers.

Cigarettes

Les bâtiments sont des espaces sans fumée.



Téléchargez la dernière version :
<http://go.heig-vd.ch/guide-etudiant>